

Informations de base		
CNS - Procédure de consultation Règlement	<a href="#">2008/0124(CNS)</a>	Procédure terminée
Domaine des transports aériens: application de l'article 81, paragraphe 3, du traité à des catégories d'accords et de pratiques concertées (abrog. règlement (CEE) n°3976/87). Codification		
Sujet 2.60.01 Restrictions aux échanges, ententes, positions dominantes 3.20.01 Transport aérien de personnes et fret		

Informations complémentaires	
Parlements nationaux	<a href="#">IPEX</a>
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>